



Délibération n°2020-049
Comité syndical du 9 décembre 2020

OUVERTURE ANTICIPÉE DES CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET DU SPA (M14) ET DU SPIC (M4)

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 09 décembre 2020 par visioconférence.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 11
 - Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 1
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 6
- Représentant 13 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget primitif a pour objet de prévoir les crédits nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, au bon fonctionnement de la collectivité.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) autorise dans le cas où le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, et ce jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le C.G.C.T. prévoit également, sur autorisation de l'organe délibérant, la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les crédits ouverts en section d'investissement des budgets 2020 du SPA et du SPIC ;

Considérant que les budgets primitifs ne seront pas votés avant le 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant les besoins en crédits d'investissement compte tenu des projets en cours ;

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs 2021 lors de son adoption ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **DECIDE** d'ouvrir par anticipation aux budgets primitifs 2021 les crédits d'investissement suivants :

BUDGET SPA	Crédits ouverts N-1	Ouverture anticipée de crédits pour l'exercice 2021 (25%)
Chapitre 20 – Immobilisations corporelles	1 125 000,00 €	281 250,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	263 000,95 €	65 750,23 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	4 818 000,00 €	1 204 500,00 €
TOTAL	6 206 000,95 €	1 551 500,23 €

BUDGET SPIC	Crédits ouverts N-1	Ouverture anticipée de crédits pour l'exercice 2021 (25%)
Chapitre 20 – Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	94 690,07 €	23 672,51 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
TOTAL	94 690,07 €	23 672,51 €

- **S'ENGAGE** à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du vote des budgets primitifs 2021.

Le Président du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille,


Michaël Quernez